Communauté métropolitaine de Québec

PLAN D'ACTION POUR CONSERVER LES MILIEUX NATURELS 2026-2029

Cap sur 40 %



Octobre 2026

Page couverture :
Base de plein air de Beauport | © Ville de Québec

TABLE DES MATIÈRES

En bref 04

Le défi métropolitain de la conservation 05

- Pourquoi conserver ? 05
- Qu'est-ce que la conservation ? 05
- Où en sommes-nous ? 06
- Où voulons-nous aller ? 06

Plan d'action 2026-2029 10

EN BREF

88 %

du territoire de la CMQuébec est constitué de milieux naturels.

16,5 %

du territoire métropolitain est actuellement constitué de milieux naturels conservés. Certaines initiatives de conservation ne sont toutefois pas encore comptabilisées.

20 %

Cible de conservation en 2029

40 %

Cible de conservation en 2041

5 actions prioritaires :

- Définir une trajectoire stratégique pour l'atteinte de la cible de 40 % de conservation.
- Se doter d'un cadre de reconnaissance de la conservation et créer un registre métropolitain des milieux naturels conservés.
- Réaliser un chantier sur les pouvoirs municipaux et les normes réglementaires.
- Mettre en place un fonds métropolitain pour conserver des milieux naturels favorisant l'utilisation durable du territoire.
- Tenir un sommet métropolitain sur l'aménagement du territoire et la conservation.



Rivière Etchemin | © Philippe Bernier

LE DÉFI MÉTROPOLITAIN DE LA CONSERVATION

Pourquoi conserver ?

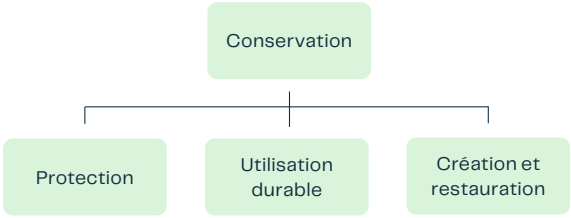
Les milieux naturels contribuent de façon importante au bien-être physique et psychologique de la population. Ils favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, contribuent à réduire les risques de maladies chroniques et de problèmes de santé mentale, et améliorent l'humeur et le sentiment de bien-être.

Ils procurent également de nombreux bénéfices essentiels à la qualité de vie et à la résilience de nos communautés :

- Le maintien de la biodiversité, en offrant des habitats essentiels à la faune et à la flore ;
- Le renforcement de la résilience du territoire, notamment en contribuant à atténuer les effets des évènements climatiques, tels que les inondations et les îlots de chaleur;
- La régulation du climat via la séquestration et le stockage du carbone;
- L'amélioration de la qualité de l'air;
- Le contrôle des eaux de ruissellement et de l'érosion;
- La protection des ressources en eau;
- La pollinisation;
- Les activités récréatives, de loisirs et à vocation éducative, ainsi que l'embellissement des quartiers.

Qu'est-ce que la conservation ?

La conservation se définit comme étant un « ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures ».



L'utilisation durable, notamment, est une approche de conservation qui concilie la pratique d'activités (foresterie, agriculture, mise en valeur, etc.) avec le maintien à long terme des fonctions écologiques des milieux naturels.

Autrement dit, conserver des milieux naturels, c'est agir et s'engager à préserver ou à améliorer leurs caractéristiques écologiques dans le temps, par des moyens adaptés à chaque milieu et à son contexte.

1. Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L., & Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. Le Naturaliste canadien, 137(2), 21–27.

Où en sommes-nous ?

En 2026, 16,5 % du territoire métropolitain est constitué de milieux naturels conservés, selon les données du Registre des aires protégées et des AMCE (autres mesures de conservation efficaces) au Québec[2] et du Répertoire des sites de conservation volontaire du Regroupement des organismes de conservation du Québec[3].

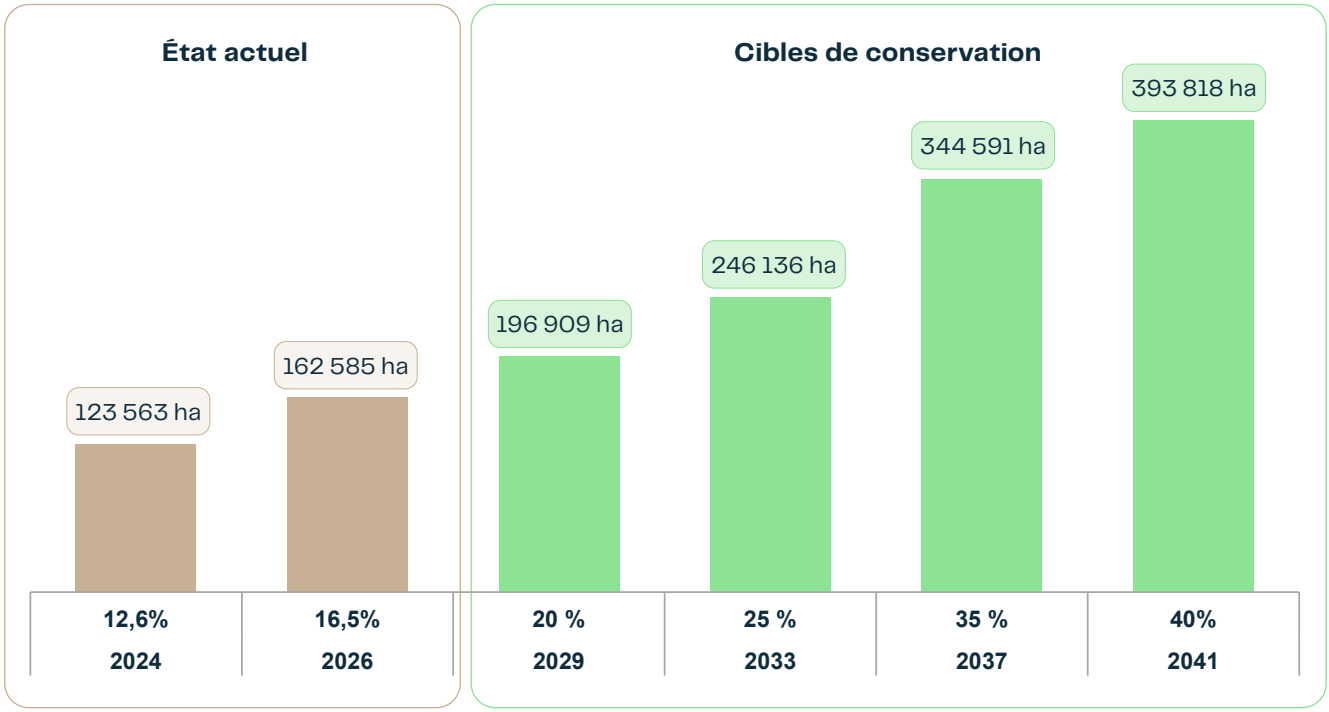
Où voulons-nous aller ?

Les cibles à atteindre

Dans le cadre de la révision de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la CMQuébec s'est fixé la cible suivante :

En 2041, 40 % du territoire métropolitain sera constitué de milieux naturels faisant l'objet de moyens de conservation (393 818 hectares de milieux naturels à conserver)

Cette cible s'accompagne de cibles intérimaires, pour 2029, 2033, 2037, visant une progression constante vers la cible de 2041.



2. Registre des aires protégées et des AMCE au Québec
3. Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec

Des contributions à reconnaître

Plusieurs initiatives de conservation ne sont pas répertoriées officiellement et, par conséquent, ne sont pas comptabilisées dans les superficies de milieux naturels conservés. Cette situation contribue à sous-estimer les efforts de conservation déjà déployés sur le territoire.

À titre d'exemple, certains terrains bénéficiant d'un zonage de conservation, avec une servitude de conservation ou visés par une réglementation favorisant leur préservation ne sont pas inclus dans le 16,5 % actuellement comptabilisé. Ils contribuent néanmoins à la conservation des milieux naturels.

Un vaste potentiel pour augmenter la conservation

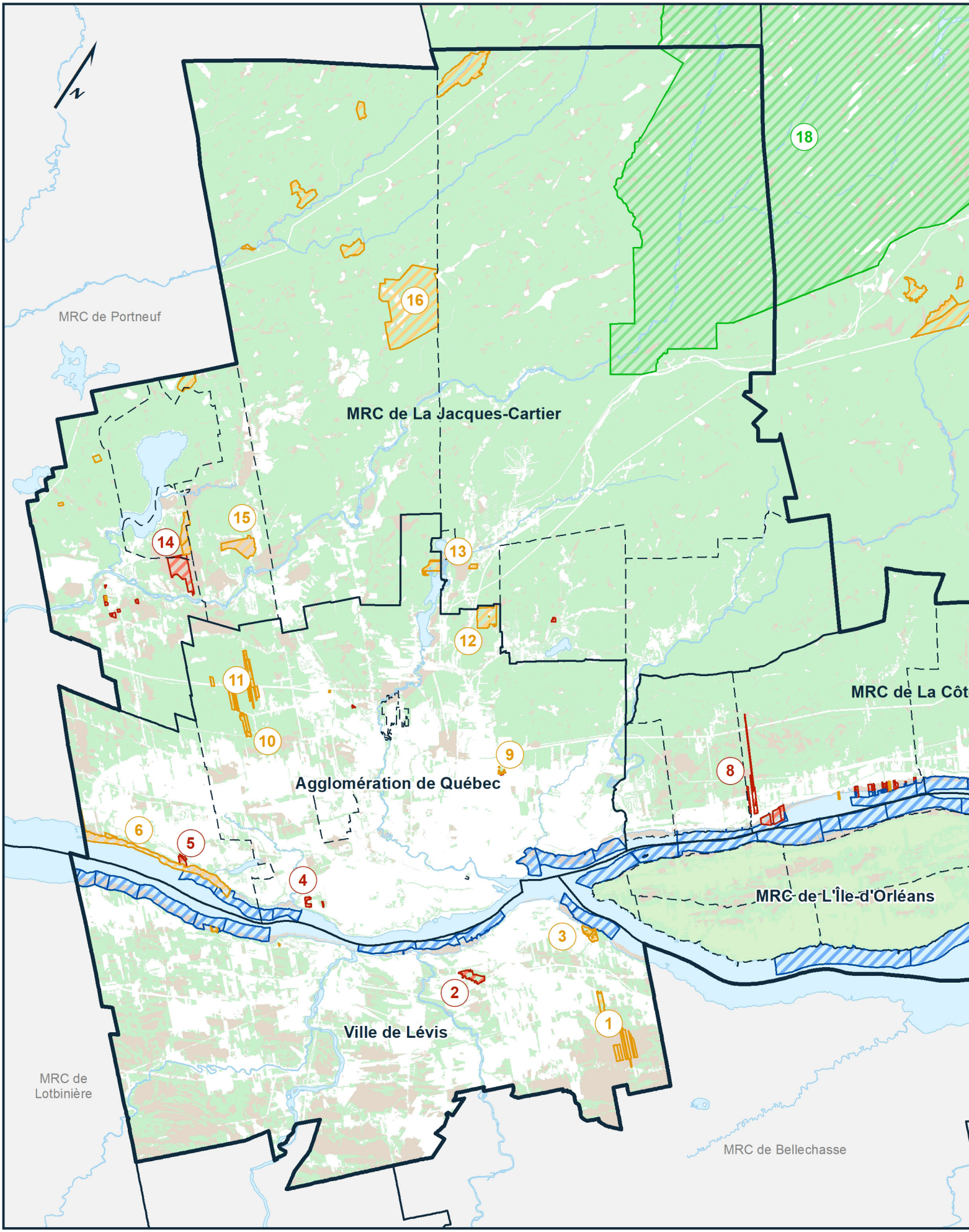
Avec des milieux naturels qui occupent 88 % de sa superficie, le territoire de la CMQuébec présente un important potentiel pour accroître la conservation.

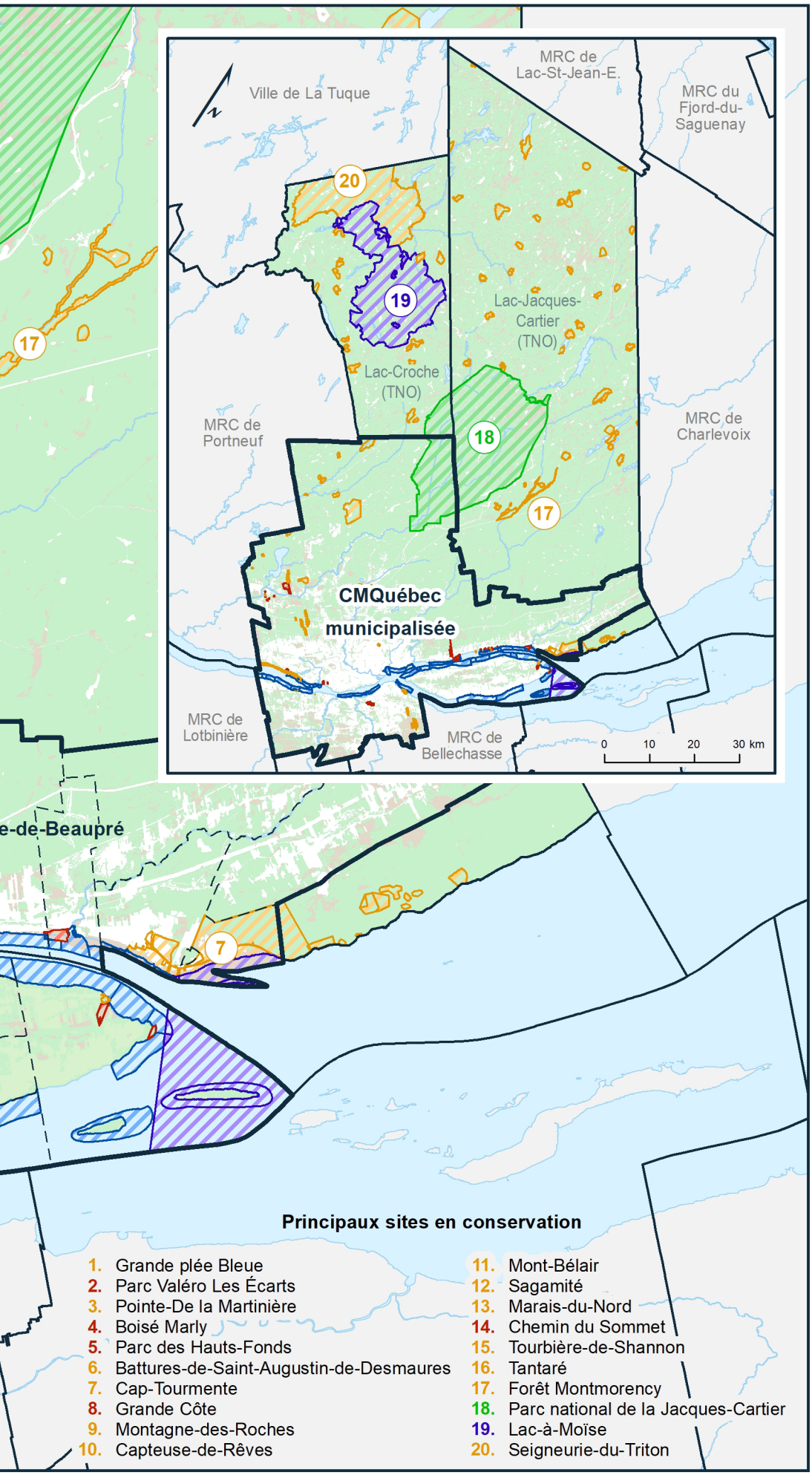
Le Portrait de la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale de Québec[4] a compilé 18 études identifiant, sur les territoires municipalisés, des milieux d'intérêt pour la conservation et la connectivité. Cette compilation révèle que 112 440 hectares de milieux naturels présentant une valeur écologique importante ne bénéficient actuellement d'aucune mesure de conservation à long terme. Ces superficies constituent un potentiel important pour accroître la conservation en territoire municipalisé. Leur conservation doit toutefois tenir compte du contexte territorial, des priorités de développement et du fait qu'elles sont principalement situées sur des terres privées.

Quant aux territoires non organisés des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré, ils représentent un potentiel de conservation considérable, avec environ 582 000 ha de milieux naturels. Constitués en grande partie de terres publiques, ces territoires pourraient contribuer de façon importante à l'atteinte des cibles de conservation, notamment par la création de nouvelles aires protégées par le gouvernement du Québec. Par ailleurs, avec ses 38 403 hectares, l'ajout du secteur du Lac-à-Moïse a permis d'accroître de 3,9 % la proportion du territoire voué à la conservation entre 2024 et 2026.



4. Capitale Nature. (2026). Portrait de la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale de Québec (TCRQ) : Rapport final, 126 p.


MRC de Portneuf
MRC de La Jacques-Cartier
MRC de La Côt
Agglomération de Québec
MRC de L'Île-d'Orléans
Ville de Lévis
MRC de Lotbinière
MRC de Bellechasse
1
2
3
4
5
6
8
9
10
11
12
13
14
15
16
18



Communauté métropolitaine de Québec

Plan d'action en conservation

Milieux naturels en conservation

Milieux naturels en conservation

Registre des aires protégées et des AMCE au Québec (MELCCFP)

- Parc national du Québec
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Autre désignation d'aire protégée *(ex.: Réserve écologique, Refuge biologique, Réserve nationale de faune, Milieu naturel de conservation volontaire, etc.)*
- Territoire mis en réserve

Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec (ROCQ)

- Site de conservation volontaire

Veuillez noter que la localisation de ces aires protégées n'a pas de portée légale et que la délimitation de certains territoires dotés d'un statut provisoire de protection est susceptible d'être modifiée.

Milieux naturels

- Milieu boisé
- Milieu humide

Limites administratives

- Communauté métropolitaine de Québec
- MRC
- Municipalité

0 2,5 5 10 15 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Principaux sites en conservation

1. Grande plée Bleue
2. Parc Valéro Les Écarts
3. Pointe-De la Martinière
4. Boisé Marly
5. Parc des Hauts-Fonds
6. Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures
7. Cap-Tourmente
8. Grande Côte
9. Montagne-des-Roches
10. Capteuse-de-Rêves
11. Mont-Bélair
12. Sagamité
13. Marais-du-Nord
14. Chemin du Sommet
15. Tourbière-de-Shannon
16. Tantaré
17. Forêt Montmorency
18. Parc national de la Jacques-Cartier
19. Lac-à-Moïse
20. Seigneurie-du-Triton

Sources :

Inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), 5e décennal, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
© Gouvernement du Québec, août 2026

Imperméabilisation des sols, CMQuébec, 2024

Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) :
- Agglomération de Québec, juin 2026
- MRC de La Côte-de-Beaupré, juillet 2026
- MRC de La Jacques-Cartier, mai 2026
- MRC de L'Île-d'Orléans, mai 2026
- Ville de Lévis, juillet 2026

Cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ), Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), © Gouvernement du Québec, 2019

Registre des aires protégées au Québec, MELCCFP,
© Gouvernement du Québec, août 2026

Répertoire des sites de conservations volontaires du Québec,
© Regroupement des organismes de conservation du Québec (ROCQ), août 2026

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 27 août 2026, mise à jour le 29 septembre 2026
Nom du document : PRJ_093_MilNatConservation_20260929.mxd

PLAN D'ACTION 2026-2029

Objectif

Ce Plan vise à porter la conservation à 20 % du territoire métropolitain en 2029, en vue d'atteindre la cible de l'orientation 7 du PMAD : « En 2041, 40 % du territoire métropolitain sera constitué de milieux naturels faisant l'objet de moyens de conservation . »

Responsabilités et collaborations

La CMQuébec est responsable de la mise en œuvre du Plan d'action et travaillera en collaboration avec ses composantes, les municipalités, les organismes de conservation, les ministères concernés et les autres partenaires du territoire, selon les actions.

Période de mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan d'action s'échelonnera d'octobre 2026 à décembre 2029. Certaines actions ont toutefois été amorcées avant cette période et se poursuivront durant la mise en œuvre du Plan.



Tourbière du lac des Roches

Axes d’intervention et actions prioritaires

Le Plan est composé de 10 actions et se décline en quatre axes d'intervention.

Les actions prioritaires sont celles qui contribuent le plus à atteindre la cible de conservation. Elles visent à conserver ou à reconnaître de grandes superficies et à encourager la participation des partenaires clés du territoire.

Axe 1 → Planifier la conservation et acquérir des connaissances

- Définir une trajectoire stratégique pour l’atteinte de la cible de 40 % de conservation

Axe 2 → Reconnaître et encourager les contributions à la conservation

- Se doter d’un cadre de reconnaissance de la conservation et créer un registre métropolitain des milieux naturels conservés
- Réaliser un chantier sur les pouvoirs municipaux et les normes réglementaires favorisant l’utilisation durable du territoire

Axe 3 → Soutenir la conservation par des mécanismes financiers durables

- Mettre en place un fonds métropolitain pour conserver des milieux naturels

Axe 4 → Mobiliser et accompagner les partenaires

- Tenir un sommet métropolitain sur l’aménagement du territoire et la conservation

Axe 1 → Planifier la conservation et acquérir des connaissances

Actions	Collaborateurs principaux	Période prévue
1. Définir une trajectoire stratégique pour l'atteinte de la cible de 40 % de conservation Le projet vise à établir, en concertation avec les acteurs du territoire, une trajectoire permettant d'atteindre 40 % de conservation d'ici 2041. Il déterminera la progression des superficies à conserver ainsi que les différents moyens de conservation à mobiliser. Il permettra également de préciser les contributions potentielles des différents acteurs à l'atteinte de la cible métropolitaine.	Composantes Municipalités Organismes de conservation Gouvernement du Québec	2028-2029
2. Réaliser une étude sur les services écosystémiques, notamment sur la valeur économique, dans les bassins versants d'intérêt métropolitain Cette étude vise à évaluer certains services écologiques rendus par les milieux naturels situés dans les bassins versants d'intérêt métropolitain, soit l'approvisionnement en eau, la prévention des inondations, le contrôle de l'érosion, le traitement des polluants, les habitats favorisant la biodiversité, le récréotourisme et le stockage de carbone. Elle permettra de documenter de façon quantitative et économique la contribution des écosystèmes au bien-être des collectivités afin d'appuyer les choix de conservation.	Composantes	2026-2027
3. Établir un portrait de la conservation sur le territoire métropolitain et rendre les données facilement accessibles Le Portrait de la conservation dresse un état de la situation en répertoriant les informations sur les milieux naturels d'intérêt pour la conservation et la connectivité écologique. De plus, il documente les différentes mesures de conservation en place. Ces informations seront rendues accessibles aux composantes et aux municipalités par l'entremise d'une carte en ligne.	Composantes Municipalités	2026

Légende

Action prioritaire | À débuter | En cours de réalisation

Axe 2 → Reconnaître et encourager les contributions à la conservation

Actions	Collaborateurs principaux	Période prévue
4. Se doter d'un cadre de reconnaissance de la conservation et créer un registre métropolitain des milieux naturels conservés Le projet vise à élaborer des lignes directrices et des critères communs de reconnaissance des milieux naturels conservés, puis à créer un registre métropolitain permettant de les documenter et de les cartographier. Cet outil permettra d'obtenir un portrait plus complet de la conservation et de valoriser les initiatives mises en place sur le territoire.	Composantes Municipalités Organismes de conservation Gouvernement du Québec	2026-2028
5. Réaliser un chantier sur les pouvoirs municipaux et les normes réglementaires favorisant l'utilisation durable du territoire Ce chantier évalue les pouvoirs réglementaires dont disposent les MRC et les municipalités pour favoriser l'utilisation durable du territoire, notamment en tenant compte des particularités des activités agricoles, forestières et récréotouristiques. Les résultats permettront d'identifier les mécanismes réglementaires susceptibles de contribuer aux objectifs métropolitains de conservation.	Composantes Organismes de conservation Acteurs des secteurs forestier, agricole et récréotouristique	2026-2027
6. Accompagner les municipalités et les MRC dans des démarches de conservation L'accompagnement, qui pourrait comprendre le partage de données, la préparation des dossiers, la coordination avec les ministères concernés et le partage de bonnes pratiques, vise à maximiser la contribution des initiatives locales à l'atteinte de la cible métropolitaine de conservation.	Composantes Municipalités Organismes de conservation	2026-2029

Axe 3 → Soutenir la conservation par des mécanismes financiers durables

Actions	Collaborateurs principaux	Période prévue
7. Mettre en place un fonds métropolitain pour conserver les milieux naturels La mise en place d'un fonds fournirait un levier financier permettant d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation.	Composantes Municipalités Organismes de conservation Gouvernement du Québec	2027-2029
8. Poursuivre l'identification de mécanismes de financement pour mettre en œuvre la Vision métropolitaine de l'eau Ces travaux ont comme objectif d'analyser et de documenter différents mécanismes de financement qui pourraient soutenir la mise en œuvre des actions de la Vision métropolitaine de l'eau, notamment en matière de protection, de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques et riverains.	Composantes Municipalités Organismes de conservation Gouvernement du Québec	2026-2027



Battures de l'Île-d'Orléans | © E. Sierra

Axe 4 → Mobiliser et accompagner les partenaires

Actions	Collaborateurs principaux	Période prévue
9. Tenir un sommet métropolitain sur l'aménagement et la conservation Le sommet métropolitain réunirait les municipalités, les organismes de conservation, les ministères concernés, le milieu scientifique et les autres partenaires du territoire dans le but de partager les connaissances, de favoriser la concertation et de mobiliser les acteurs autour de l'aménagement du territoire et de la conservation des milieux naturels.	Composantes Municipalités Organismes de conservation Gouvernement du Québec	2028
10. Développer un outil d'aide à la décision pour la conservation des milieux naturels L'outil permettra de mieux connaître les différents moyens de conservation à la disposition des organisations municipales. Il aidera à déterminer les approches les plus adaptées pour préserver les milieux d'intérêt, en fonction de leurs caractéristiques et des objectifs poursuivis, en plus de fournir des informations pratiques sur les démarches à entreprendre afin de faciliter le passage à l'action.	Composantes Municipalités Organismes de conservation	2026

Communauté métropolitaine de Québec

PLAN D'ACTION POUR CONSERVER LES MILIEUX NATURELS 2026-2029